

Compte rendu

De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Vingt-huit du mois de mars, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **20h00** sous la présidence de **M. Jean-Louis BATIOU, Maire** de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

Date de convocation : 22 mars 2019.

Membres présents :

M. BATIOU Jean-Louis,
M. DREILLARD Bruno
Mme MOULIN Marie-Christine
M. TESSIER Michel,
Mme BEAUPEU Laurence
M. ROCHEREAU Fredy
Mme BARREAU Carine
M. IMBERT Jean-Pierre
Mme DENOUE Véronique
M. BROCHARD Nicolas
M. HERPIN Jean-François
Mme LIEVRE Jeanne
M. ALAIN Patrice
M. CANTENEUR Éric (*départ en cours de séance*)
Mme TROQUIER Mariel
Mme HERBRETEAU Chantal
M. GANACHAUD Thierry
Mme GOGUET Elisabeth
Mme NDIAYE Delphine (*arrivée en cours de séance*)
Mme BORDET Stéphanie
M. CHENE Aurélien
Mme LUCAS Vanessa (*départ en cours de séance*)
Mme LANDAIS Virginie (*arrivée en cours de séance*)
Mme BARKAN Emmanuelle

Membres absents et excusés :

Mme PENLOUP Nicole qui a donné pouvoir à M. CANTENEUR Eric pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. POIRAUD Jacques qui a donné pouvoir à M. GANACHAUD Thierry pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. BETOU Jean-René qui a donné pouvoir à M. BROCHARD Nicolas pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
Mme HUYGHE Claude qui a donné pouvoir à Mme BARREAU Carine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. GARANDEAU Bernard qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Vanessa pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. DUBOIS Jacques qui a donné pouvoir à M. ROCHEREAU Fredy pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. TARD Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. CHENE Aurélien pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. COUTURIER Jacques qui a donné pouvoir à M. DREILLARD Bruno pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. DUMAS Jean-Pascal.
M. BARBE Olivier
M. HERMOUET Christophe
M. MOINE Anthony
M. SIRE François.

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, **Mme Stéphanie BORDET**.



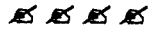
Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, M. le Maire tient à remercier tous les membres du Conseil municipal pour le soutien qu'ils lui ont apporté, à lui et à sa famille, ces quinze derniers jours à l'occasion de la disparition de son fils Sébastien. M. le Maire indique avoir été très touché par toutes les marques de sympathie, tous les témoignages reçus dans le cadre de cette épreuve de deuil.



M. le Maire soumet à la validation du Conseil municipal l'approbation du compte rendu de la précédente séance en date du 21.02.2019.

Mme LUCAS Vanessa, absente de cette séance, indique qu'elle s'abstient.

Hormis Mme LUCAS Vanessa qui s'abstient, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance, adopte le compte rendu de la séance du 21 février 2019.



I – Rapport des délégations du Maire.

20h10 : Arrivée de Mme NDIAYE Delphine.

Mr le MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis le **21.02.2019** :

Date décision	N° Ordre	Nature et objet
Urbanisme		
11.03.2019	2019-005-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, en agglomération – 17, rue du Général de Gaulle, Saint-Florent-des-Bois, cadastré section AB, n° 71 et 72, pour une superficie totale de 424 m2, appartenant à M. Jean BARIGAULT et Mme Edwige GELOT. Demande formulée par Maître Christophe MOUSSET, notaire à Les Sables d'Olonne, le 18.01.2019. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
11.03.2019	2019-006-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, hors agglomération – Les Fossés, Saint-Florent-des-Bois, cadastré section D N° 1322 et D n° 1941, pour une superficie totale de 1930 m2, appartenant à Mme Fabienna ROUX et Consorts. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à Saint-Florent-des-Bois, le 6 février 2019. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
11.03.2019	2019-007-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, hors agglomération – 5, route du Furet, Saint-Florent-des-Bois, cadastré section D N° 2217, pour une superficie totale de 2006 m2, appartenant à M. et Mme Daniel GATINE. Demande formulée par Maître Amélie BUCQUOY, notaire à La Roche-sur-Yon, le 20 février 2019. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
11.03.2019	2019-008-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, en agglomération – 2, rue des Sorbiers, Saint-Florent-des-Bois, cadastré section D N° 2705, pour une superficie totale de 2301 m2, appartenant à M. Lucio CAVALIERE. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à Saint-Florent-des-Bois, le 26 février 2019. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
Commande publique		
		ETAT NEANT
Administration générale		
		ETAT NEANT

II – FINANCES - COMPTABILITE

1)

DE2019-03-037

Comptes administratifs – Année 2018 :

Délibération portant approbation de ces comptes. (Budgets Principal et Annexes)

(cf annexe n° 1)

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L2121-14, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les comptes administratifs – Année 2018 doivent être approuvés par le conseil municipal de Rives de l'Yon.

Ces comptes administratifs concernent les budgets Principal et Annexes.

Monsieur le Maire propose au conseil d'élire M. DREILLARD Bruno, comme président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

M. Batiot Jean-Louis, Maire, quitte la salle de conseil municipal,

Après avoir entendu les présentations de M. TESSIER Michel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DONNE** acte de la présentation faite des comptes administratifs de la collectivité, budget principal et budgets annexes – Année 2018,
- **ARRETE** les résultats définitifs suivants :

	1/Budget Principal	2/Budget Annexe « Commerce »	3/Budget Annexe « Lotissements »	4/Budget Annexe « Lotissement Le Champ Vairé »
Dépenses de fonctionnement	2 588 897.72€	18 399.90€	33 173.00€	141 075.13€
Recettes de fonctionnement	3 145 893.33€	49 858.95€	33 173.00€	141 075.13€
Résultat de l'exercice	556 995.61€	31 459.05€	0€	0€
Résultat 2017 reporté	742 220.09€	15 181.49€	75 646.93€	0€
Résultat de fonctionnement 2018	1 299 215.70€	46 640.54€	75 646.93€	0€
Dépenses d'investissement	1 141 111.81€	71 380.49€	33 173.00€	109 752.11€
Recettes d'investissement	1 292 242.81€	14 374.80€	33 173.00€	104 875.27€
Résultat de l'exercice	151 131.00€	-57 005.69€	0€	-4 876.84€
Résultat 2017 reporté	-467 224.67€	60 184.11€	-33 173.00€	124.73€
Résultat d'investissement 2018	-316 093.67€	3 178.42€	-33 173.00€	-4752.11€

	5/Budget Annexe « Lotissement Gui 2 -Extension »	6/Budget Annexe « Lotissement Beau Soleil – Extension 1 »
Dépenses de fonctionnement	159 513.26€	58 970.71€
Recettes de fonctionnement	159 513.26€	0.00€
Résultat de l'exercice	0.00€	-58 970.71€
Résultat 2017 reporté	0.00€	58 970.71€
Résultat de fonctionnement 2018	0.00€	0.00€
Dépenses d'investissement	159 513.26€	0.00€
Recettes d'investissement	159 513.26€	0.00€
Résultat de l'exercice	0.00€	0.00€
Résultat 2017 reporté	-159 513.26€	0.00€
Résultat d'investissement 2018	-159 513.26€	0.00€

Résultat des votes :

1/ Concernant le « Budget principal » :

. **Votants = 30.**

Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 30. **Pour approbation du compte administratif, « budget principal » – Année 2018 = 30.**

2/ Concernant le compte administratif du Budget annexe « Commerces » :

. **Votants = 30.**

Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 30. **Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Commerces » – Année 2018 = 30.**

3/ Concernant le compte administratif du Budget annexe « Lotissements » :

. **Votants = 30.**

Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 30. **Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Lotissements » – Année 2018 = 30.**

20h25 : Arrivée de Mme LANDAIS Virginie.

4/ Concernant le compte administratif du Budget annexe « Lotissement le Champ Vairé » :

. **Votants = 31.**

Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 31. **Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Lotissement le Champ Vairé » – Année 2018 = 31.**

5/ Concernant le compte administratif du Budget annexe « Lotissement Gui 2 - Extension » :

. **Votants = 31.**

Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 31. **Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Lotissement Gui 2 - Extension » – Année 2018 = 31.**

6/ Concernant le compte administratif du Budget annexe « Lotissement Beau Soleil – Extension 1 » :

. **Votants = 31**

Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 31. **Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Lotissement Beau Soleil – Extension 1 » – Année 2018 = 31.**

2)

DE2019-03-038

Comptes de gestion – Année 2018, établis par le Trésorier municipal :

Délibération portant approbation de ces comptes. (Budgets Principal et Annexes)

(Cf annexe n° 2)

M. le Maire revient en salle de réunion et reprend la présidence de la séance.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion - **Année 2018** émis par le comptable du Trésor Public. Les comptes de gestion mis à la disposition des conseillers ont été vérifiés, ils sont conformes à la comptabilité de la commune et n'appellent ni observation ni réserve.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- **DÉCLARE** conformes les comptes de gestion dressés pour **l'exercice 2018** par Monsieur le Trésorier municipal pour les budgets communaux et leurs budgets annexes :
 - Budget Principal,

- Budget annexe « commerces »,
- Budget annexe « lotissements »,
- Budget annexe lotissement « Le Champ Vairé »,
- Budget annexe lotissement « Gui 2 - Extension »
- Budget annexe « lotissement Beau Soleil – Extension 1 ».

Résultat du vote :

. Votants = 32. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 32. Pour approbation des comptes de gestion, budget principal et budgets annexes – Année 2018 = 32.

3)

DE2019-03-039

Budget principal Rives de l'Yon :

Délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation – Année 2018.

Délibération

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent d'exploitation global de : 1 299 215.70 €.

DECIDE, après avoir procédé à un vote, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 :

Pour MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté.	
Excédent antérieur reporté.....	742 220.09 €
Virement à la section d'investissement.	
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	556 995.61 €
A/EXCEDENT au 31.12.2018	1 299 215.70 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).	
* aux réserves réglementées. (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations).	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement. - article 1068)	
.....	591 193.67 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserve.	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - article 002.....	708 022.03 €
DEFICIT résiduel à reporter	/
B/ DEFICIT au 31.12.2018	/
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible.	
C/LE CAS ECHEANT : Affectation de l'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE.	/

Résultat du vote :

. Votants = 32. Abstentions = 1. Suffrages exprimés = 31. Pour validation de cette délibération portant affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 = 31.

4)

DE2019-03-040

Budget principal Rives de l'Yon : Délibération relative au vote des taux d'imposition – Année 2019.

Délibération

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux ;

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer **les taux d'imposition pour 2019**.

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition unifiés, tels que votés pour l'année 2018, soit :

Commune	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Rives de l'Yon	21,94 %	21.28 %	39.33 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal **de reconduire, pour l'année 2019**, les taux votés en 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **VOTE** les taux suivants **pour 2019** :

-

Commune	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Rives de l'Yon	21,94 %	21.28 %	39.33 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5) Budgets primitifs – Année 2019 (Commune et Budgets Annexes)

a.

DE2019-03-041

Délibération relative à une avance remboursable du budget principal au profit d'un budget annexe, année 2019 : Budget annexe - Lotissement « Le Gui 2 – Extension ».

Délibération :

VU la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité des financer dans les meilleures conditions les opérations d'aménagement portées dans les budgets annexes dénommés :

- **Budget annexe – Lotissement « Le Gui 2 – Extension »**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 – DECIDE d'accorder une avance remboursable du budget principal au budget annexe, **Année 2019**, comme suit :

- **Budget annexe dénommé : Budget annexe – Lotissement « Le Gui 2 – Extension ».**

Le montant de l'avance remboursable est de : **159 513.26 €**. Elle sera portée au **débit du compte 27638** du budget principal et au **crédit du compte 168778** du budget annexe : **budget annexe – Lotissement « Le Gui 2 – Extension ».**

2 – DIT que l'avance remboursable est prévue pour une durée de deux ans. Cette avance sera remboursée in fine. Toutefois, un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si la commune décide de mobiliser sur ces budgets annexes des financements externes.

3 – DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5) Budgets primitifs – Année 2019 (Commune et Budgets Annexes)

b. DE2019-03-042

Délibération relative au vote du budget primitif « Commune » - Année 2019.

(Cf annexe n°3)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours. Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le **21 février 2019**,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le **19 mars 2019**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, après avoir procédé à un vote, le Conseil municipal,

- **ADOpte le budget primitif « Commune » - Année 2019** comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
011	Charges à caractère général	609 100.00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 320 100.00€
014	Atténuation de produit	3 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	518 500.00€
66	Charges financières	64 315.82€
67	Charges exceptionnelles	2 000.00€
022	Dépenses imprévues	30 797.12€
023	Virement à la section investissement	1 216 861.21€
042	Op° d'ordre	92 702.88€
TOTAL BP		3 857 377.03€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
002	Excédent Fonctionnement reporté	708 022.03€
013	Remboursement rémunération & charges	11 000.00€
043	Opérations d'ordre	5 000.00€
70	Produits des services	179 400.00€
73	Impôts & taxes	1 565 600.00€
74	Dotations, subvention & participations	1 198 950.00€
75	Autres produits de gestion	135 600.00€
76	Produits financiers	5.00€
77	Produits exceptionnels	13 800.00€
78	Reprise sur amortissements et provisions	40 000.00€
TOTAL BP		3 857 377.03€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
----------	---------	----------------------

20	Immobilisations incorporelles	36 500.00€
204	Subventions d'équipement versées	11 900.00€
21	Immobilisations corporelles	484 500.00€
23	Immobilisations en cours	1 652 800,00 €
	Total opérations équipements	2 185 700.00€
10	Dotations, fonds divers	411.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000.00€
27	Autres immobilisations financières	159 513.26€
020	Dépenses imprévues	25 440.95€
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	5 000.00€
	TOTAL BP propositions nouvelles	2 741 065.21€
001	Déficit antérieur reporté	316 093.67€
	Restes à réaliser 2018	285 100.00€
	TOTAL BP	3 342 258.88€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
13	Subventions d'investissement	462 854.00€
16	Emprunts et dettes assimilés	661 397.12€
20	Immobilisations incorporelles	5 250.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000.00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	591 193.67€
021	Virement de la section de fonctionnement	1 216 861.21€
024	Produits de cession	2 000.00€
040	Opérations d'ordre	92 702.88€
	TOTAL BP propositions nouvelles	3 332 258.88€
	Restes à réaliser 2018	10 000.00€
	TOTAL BP	3 342 258.88€

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants = 32. Abstentions = 3. Suffrages exprimés = 29. **Pour approbation** du budget primitif « Commune » = 29.

5) Budgets primitifs – Année 2019 (Commune et Budgets Annexes)

c. DE2019-03-043

Délibération relative au vote du budget primitif annexe « Commerces » - Année 2019.

(Cf annexe n° 4)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le **21 février 2019**,
Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le **19 mars 2019**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- **ADOpte** le budget primitif annexe « Commerces » - Année 2019 comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions BP 2019
Chapitre	Libellé	
011	Charges à caractère général	25 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	4.30€
66	Charges financières	17 600.00€
022	Dépenses imprévues	7 236.24€
023	Virement section investissement	31 000.00€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		80 840.54€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions BP 2019
Chapitre	Libellé	
75	Autres produits de gestion courante	34 200.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 640.54€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		80 840.54€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions BP 2019
Chapitre	Libellé	
20	Immobilisations incorporelles	0.00€
21	Immobilisations corporelles	189 178.42€
13	Subventions d'investissement	175 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	32 300.00€
020	Dépenses imprévues	0.00€
001	Déficit antérieur reporté	0.00€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		221 478.42€
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions BP 2019
Chapitre	Libellé	
13	Subventions d'investissement	175 000.00€
16	Loyers crédit- bail	12 300.00€
021	Virement à la section de Fonctionnement	31 000.00 €
001	Solde d'exécution reporté	3 178.42€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		221 478.42€

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants = 32. Abstention = 1. Suffrages exprimés = 31. **Pour approbation** du budget primitif « Commune » = 31.

21h25 : Départ de Mme LUCAS Vanessa.

5) Budgets primitifs – Année 2019 (Commune et Budgets Annexes)

d. DE2018-03-044

Délibération relative au vote du budget primitif annexe – « Lotissements » - Année 2019.

(Cf annexe n° 5)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le **21 Février 2019**,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le **19 mars 2019**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte le budget primitif annexe – « Lotissements » - Année 2019** comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
011	Charges à caractère général	0.00€
65	Autres charges de gestion courante	75 646.93€
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	33 173.00€
TOTAL BP		108 819.93€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
002	Excédent de fonctionnement reporté	75 646.93€
70	Vente de terrains	33 173.00€
TOTAL BP		108 819.93€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
001	Déficit d'investissement reporté	33 173.00€
TOTAL BP		33 173.00€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	33 173.00€
TOTAL BP		33 173.00€

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5) Budgets primitifs – Année 2019 (Commune et Budgets Annexes)

e. DE2019-03-045

Délibération relative au vote du budget primitif annexe – Lotissement « Le Champ Vairé » - Année 2019.

(Cf annexe n° 6)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le **21 février 2019**,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le **19 mars 2019**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte le budget primitif annexe – Lotissement « Le Champ Vairé » - Année 2019** comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
001	Déficit reporté	0.00€
011	Charges à caractère général	18 900.00€
65	Autres charges de gestion courante	5.00€
66	Charges financières	995.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 752.11€
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement.	1 000.00€
022	Dépenses imprévues	6 761.92€
TOTAL BP		137 414.03€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
70	Vente de terrains	100 444.50€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 969.53€
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement.	1 000.00€
TOTAL BP		137 414.03€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
001	Déficit d'investissement reporté	4 752.11€
16	Remboursement dette en capital	105 000.00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 969.53€
TOTAL BP		145 721.64€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
001	Excédent reporté	0.00€
16	Emprunts	35 969.53€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 752.11€
TOTAL BP		145 721.64€

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5) Budgets primitifs – Année 2019 (Commune et Budgets Annexes)

f. DE2018-03-046

Délibération relative au vote du budget primitif annexe – Lotissement « Le Gui 2 - Extension » - Année 2019.

(Cf annexe n° 7)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le **21 février 2019**,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le **19 mars 2019**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte le budget primitif annexe – Lotissement « Le Gui 2 - Extension » - Année 2019** comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
011	Charges à caractère général	75 000.00€
022	Dépenses imprévues	481.74€
65	Autres charges de gestion courante	5.00€
66	Charges Financières	2 000.00€
042	Opération d'ordre de transfert entre section	159 513.26
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement.	2 000.00€
TOTAL BP		239 000.00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
042	Opération d'ordre de transfert entre section	237 000.00€
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement.	2 000.00€
TOTAL BP		239 000.00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
001	DEFICIT d'investissement reporté	159 513.26€
040	Opérations d'ordre entre sections	237 000.00€
TOTAL BP		396 513.26€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2019
16	Avance du budget principal « commune »	237 000.00€
040	Opérations d'ordre entre sections	159 513.26€
TOTAL BP		396 513.26€

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

6.

DE2019-03-047

Modulaire rattaché à l'école F. Dolto, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois : Délibération validant les conditions de sa cession.

Présentation du dossier

M. le Maire rappelle que la commune Rives de l'Yon dispose actuellement, en pleine propriété, d'un bâtiment modulaire, installé à l'intérieur du périmètre de l'école publique maternelle F. Dolto, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

Ce modulaire, à l'origine dédié au service scolaire et périscolaire, est aujourd'hui sans affectation particulière.

Ainsi, considérant que cet équipement n'a pas désormais de réelle utilité pour la commune, sa cession peut être envisagée. Elle permettrait en outre de libérer de l'espace.

La société « Créa G-A-Design » ayant son siège au 58 – rue Georges Clémenceau – Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, a adressé un courrier faisant une proposition pour une acquisition de ce modulaire.

Elle en propose un prix d'acquisition à hauteur de 2 000 €, prenant à sa charge le démontage et l'enlèvement.

Délibération

Au vu de cet exposé,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Décide la cession de ce modulaire au profit de la société « Créa G-A-Design » ayant son siège au 58 – rue Georges Clémenceau – Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, et ce, pour un montant de : 2 000 €, suivant les conditions telles que précitées.

- Charge M. le Maire de la mise en recouvrement de cette recette, au chapitre 024, budget principal « Commune ».

7.

DE2019-03-048

La Roche-sur-Yon Agglomération : Délibération validant une demande d'affectation de fonds de concours « Modes doux ».

Présentation du dossier :

Dans le cadre de sa politique en faveur des « modes doux », la Communauté d'Agglomération de La Roche Sur Yon s'est engagée à aider les communes membres à réaliser des aménagements en faveur des modes cyclables et/ou piétons pour la période 2016-2020.

La commune Rives de l'Yon sollicite, au titre de cette enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération d'un montant de 61 054 € destinée à financer des travaux d'aménagements de cheminements doux sur le territoire communal.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant
<u>Dossier 1</u> Route du Tablier/ Equipements sportifs - Ecoles	56 900 €	Fonds de concours spécifique cheminements La Roche sur Yon	61 054 €
<u>Dossier 2</u> Centre bourg Saint Florent des Bois	73 600 €	Agglomération FCTVA	24 606 €
<u>Dossier 3</u> Centre bourg de Chaillé	12 700 €	Fonds propres collectivités	64 340 €
<u>Dossier 4</u> Cartographie arrêt de cars	6 800 €		
TOTAL Dépenses TTC	150 000 €	TOTAL Recettes	150 000 €

L'avis du Conseil Municipal est demandé à ce sujet.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5216-5 VI,

Vu la délibération communautaire du 28 avril 2015 relative au pacte fiscal et financier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter la Roche Agglomération pour l'affectation d'une somme de 61 054 € dans le cadre du Fonds de concours Modes Doux, selon le détail précisé ci-dessus,
- Signer la convention à intervenir.

8.
DE2019-03-049
Travaux « Rénovation et extension de l'école maternelle F. Dolto », commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois : Délibération validant l'avenant n° 1 du lot n° 9 « Charpente Bois- Menuiseries intérieures et extérieures » attribué à l'entreprise PENLOUP BILLET.

(Cf annexe n° 8/Projet Avenant n°1).

Présentation du dossier :

M. le Maire ouvre le dossier portant sur les travaux de « Rénovation et extension de l'école maternelle F. Dolto », commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

Les travaux dont il s'agit ont été attribués à diverses entreprises, selon les procédures des marchés publics.

M. le Maire rappelle, concernant le lot n° 9 « Charpente Bois – Menuiseries intérieures et extérieures », divers éléments d'information :

- entreprise titulaire du marché = Entreprise PENLOUP BILLET – 56 rue du Général de Gaulle – Saint Florent des Bois – 85310 RIVES DE L'YON.

- date de notification du marché : 23 juillet 2018

- montant initial du marché public = 81 410.88 € HT, soit 97 693.06 € TTC.

M. le Maire précise que les travaux constituant ce lot n° 9 doivent être, selon l'avis de l'architecte :

1/ pour certains supprimés :

- Non réalisation chevêtre, crédence cuisine et organigrammes initiaux.

2/ pour d'autres rajoutés :

- Organigramme avec carte de sécurité.
- Changement des serrures sur portes intérieures existantes.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant ayant une incidence financière comme suit :

Acte modificatif	Montant initial du marché HT	Montant HT De l'avenant n° 1	% d'écart introduit par l'avenant	Nouveau montant HT
Avenant n° 1	81 410.88 €	-337.40 €	-0.41 %	81 073.48 €

Délibération :

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux Marchés Publics et délégations de service public.

Vu la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, article 19.

Vu les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6^{ème} alinéa ; L.2122-21-1 et L. 2122-22.

Vu les articles 30 et 118 du Code des Marchés Publics.

Considérant que pour les travaux de « **Rénovation et extension de l'école maternelle F. Dolto** », commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, il convient de modifier le lot n° 9 « **Charpente Bois – Menuiseries intérieures et extérieures** » en supprimant et en rajoutant certains travaux comme détaillés ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 9 « **Charpente Bois – Menuiseries intérieures et extérieures** » relatif au marché de travaux « **Rénovation et extension de l'école maternelle F. Dolto, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, et attribué à l'entreprise PENLOUP BILLET, comme suit :**

Acte modificatif	Montant initial du marché HT	Montant HT De l'avenant n° 1	% d'écart introduit par l'avenant	Nouveau montant HT
Avenant n° 1	81 410.88 €	-337.40 €	-0.41 %	81 073.48 €

- Charge M. le Maire de la signature des documents à intervenir.

III – PERSONNEL COMMUNAL

1.

DE2019-03-050

Organisation des services communaux Rives de l'Yon : Délibération validant un projet de convention de prestation à passer entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée et la commune Rives de l'Yon.

(Cf annexe n° 9)

Présentation du dossier :

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'afin d'optimiser l'efficacité des services communaux, ayant fait l'objet, en partie, d'une réorganisation lors du passage en commune nouvelle, le 1^{er} janvier 2016, il apparaît indispensable de faire procéder rapidement à un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement de l'ensemble des services. Cet état des lieux doit aboutir à des préconisations tenant compte de problématiques évoquées et permettre l'élaboration d'un nouvel organigramme et une éventuelle réactualisation des fiches de poste pour les encadrants.

Pour mener à bien une telle mission, il est proposé de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée qui a compétence en ce domaine.

Un projet de convention de prestation a été préparé par le CDG (cf annexe), projet qui détaille :

- Le cadre juridique d'intervention,

- La nature et l'étendue des missions,
- Le coût de la prestation, au regard de chaque phase,
- Les modalités de mise en œuvre,

Notamment.

Ainsi, le coût global de l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée s'établit à : 8 025 €, net de taxe, sous réserve de modification, ajout et/ou suppression d'actions.

Délibération :

Au vu de cet exposé,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

Considérant le bien-fondé du recours au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée afin de faire établir un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement de l'ensemble des services communaux, devant aboutir à des préconisations tenant compte de problématiques évoquées et permettre l'élaboration d'un nouvel organigramme et une éventuelle réactualisation des fiches de poste pour les encadrants.

- **Valide le projet de convention de prestation à passer entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée et la commune Rives de l'Yon, tel qu'annexé.**
- **Charge M. le Maire de sa signature.**
- **Indique que les crédits nécessaires pour financer cette dépense seront inscrits au budget primitif « Commune » - Année 2019, article 6488 « Autres charges de personnel ».**

IV – ENFANCE, JEUNESSE

1.

DE2019-03-051

Espace « Jeunes » : Délibération validant un projet de règlement intérieur et arrêtant la tarification.

(Cf annexe n° 10)

Présentation du dossier

M. le Maire rappelle les termes de la délibération prise par le Conseil municipal lors de la séance du 16 Janvier 2019, délibération validant la gestion des activités de l'Espace Jeunes, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, en régie municipale, à compter du 1er février 2019.

Au regard de ce nouveau fonctionnement, M. le Maire précise que le Conseil municipal, afin de permettre le fonctionnement de cette activité, doit désormais délibérer sur divers points concernant cet Espace Jeunes et notamment pour :

- **La validation de la mise en place d'une tarification.**
- **La validation d'un règlement intérieur.**

M. le Maire charge Mme BEAUPEU Laurence, adjointe en charge de ce dossier, de le présenter.

Mme BEAUPEU Laurence, communique les propositions faites par la commission communale « Vie Associative », en concertation avec les services concernés.

Elle présente :

- **Les modalités de tarifications aux familles avec une mise en place d'un droit d'inscription annuel, par famille, à hauteur de 15 €. (cf tableau joint)**
- **Le projet de règlement intérieur. (Cf document joint)**

Délibération

Au vu de cet exposé,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Valide les modalités de tarification aux familles, telles que proposées, avec la mise en place d'un droit d'inscription annuel, par famille, à hauteur de 15 €.
- Valide le projet de règlement intérieur, tel qu'annexé.

V – DIVERS

1. Diverses communications.

2. COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : comptes rendus de réunions de travail, si nécessaire.

→ M. le Maire communique : Dans le cadre du Plan départemental de sécurité routière, la commune Rives de l'Yon va participer à la campagne de sensibilisation se déroulant du 15 au 28 avril 2019. C'est ainsi qu'elle s'est positionnée pour la dépose d'un véhicule accidenté sur le rond-point du Pavillon, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

→ M. le Maire évoque les élections européennes et le scrutin s'y rapportant, fixé au 26 mai 2019. M. le Maire sensibilise les membres du Conseil municipal afin qu'ils se rendent disponibles le jour de ce scrutin et ainsi puissent participer à la tenue du bureau de vote ainsi qu'au dépouillement.

→ M. le Maire ouvre le dossier « Partenariat Commune/Association « Récré aux Bois ».

Il fait référence à un courrier adressé à tous les membres du Conseil municipal Rives de l'Yon, par l'association « Récré aux Bois », courrier daté du 13.03.2019. Ce courrier revient sur le montant des aides votées, pour 2019, par le Conseil municipal Rives de l'Yon, au profit de « Récré aux Bois ».

M. le Maire considère qu'il n'est pas souhaitable que les échanges entre la commune et l'association se fassent via la presse ou autres moyens détournés. Il souhaite toutefois préciser un certain nombre de faits dans un but de clarification des débats.

Ainsi, à partir d'un diaporama, M. le Maire revient sur l'historique du partenariat, sur ses objectifs, sa fréquentation, les aides, directes ou indirectes, apportées à l'association pour son fonctionnement :

- Convention (décembre 2016) portant sur un Projet Educatif partagé et permettant la mise en œuvre d'une politique enfance de la collectivité, détaillant les différents partenaires du projet, l'implication de la commune avec notamment la mise à disposition de locaux communaux.
- Un partenariat évolutif avec des orientations nouvelles restant à préciser : Parmi les nouveautés, les conditions de représentation de la commune au sein du conseil d'administration de l'association, avec la présence de 2 représentants désignés par le Conseil municipal et ayant voix délibérative, notamment ;
- Engagement financier de la commune Rives de l'Yon auprès de l'association « Récré aux Bois » avec référence à une délibération du Conseil municipal du 21.02.2019 fixant les montants des subventions – Année 2019. Au-delà des subventions de fonctionnement, la commune Rives de l'Yon prend à son actif un certain nombre de charges (frais fonctionnement bâtiments d'accueil, frais de personnel). Globalement, M. le Maire estime le montant de la prise en charge communale, par enfant accueilli par « Récré aux Bois », à 2€30 de l'heure. En outre, M. le Maire fait également référence à la dépense d'investissement supportée par la collectivité lors de la construction de l'espace « Enfance/Jeunesse ».

M. le Maire indique qu'il va solliciter un partenariat plus important entre la commune et l'association « Récré aux Bois ».

M. le Maire précise que, de son côté, concernant ce dossier, la commune de Le Tablier n'a pas accédé aux attentes de l'association quant à l'aide financière sollicitée.

M. le Maire donne la parole à M. POTTIER Lionel, co-président de l'association « Récré aux Bois », présent dans la salle de réunion, afin qu'il apporte toute précision utile. Celui-ci indique que la commune Rives de l'Yon ne valorise pas le même nombre d'heures de fonctionnement du centre de loisirs que la CAF. En effet, la commune est en-deçà. A cette remarque, il est répondu, par Mme BEAUPEU Laurence, adjointe, que la commune met à disposition de l'association du personnel et ne peut donc apporter une subvention sur un temps qui est déjà à sa charge.

Pour conclure sur ce dossier, M. le Maire indique qu'un prochain rendez-vous va être fixé avec l'association afin que soit négociée, dans les 2 mois à venir, la convention de partenariat 2019.

→ M. le Maire ouvre le dossier « Ilot SIMONNEAU », commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

22h10 : Départ de M. CANTENEUR Eric.

A partir d'un diaporama, M. le Maire expose la proposition de réhabilitation de l'ilot SIMONNEAU (uniquement partie bâtie), commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, proposition établie par SOLiHA Vendée (Association ayant son siège à la Roche-sur-Yon).

Une étude de faisabilité a été réalisée par SOLiHA en vue de l'aménagement de 4 logements dans les locaux existants.

Des plans sont présentés :

- Bâti existant,
- Projet de 4 logements locatifs à loyer abordable. Avec :
 - Un T1 BIS (logement avec une chambre et une cuisine), = 38.40 m2.
 - Deux T2 (logements avec 1 chambre et une pièce de vie), = 25.70 m2 et 38.40 m2.
 - Un T3 (logement avec 2 chambres et une pièce de vie) = 62 m2.

Le coût global de l'opération est estimé à : 448 700 € TTC.

Le financement de l'opération serait assuré par différents partenaires (SOLiHA, Région, Agglomération, CAF, association Abbé Pierre,...) avec une participation de la commune envisagée à hauteur de 30 000 €.

M. le Maire précise que ce montant de participation communale reste à négocier.

Il indique également que l'opération s'équilibre sur une durée de 35 ans.

M. DREILLARD Bruno, adjoint, s'interroge sur la pertinence des 35 ans.

Pour conclure sur ce dossier, M. le Maire propose d'affiner ce projet afin de le présenter prochainement à la validation du Conseil municipal.

→ M. le Maire aborde le dossier « Rythmes scolaires » avec l'organisation à prévoir pour la rentrée de septembre 2019. Il précise que ce dossier fait l'objet d'une réflexion et que des propositions seront soumises à la validation du Conseil municipal lors de la prochaine séance (**au mieux en avril ou mai**).

→ M. le Maire aborde le dossier « Projet construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire » et précise que l'Avant-Projet Définitif » devrait être soumis à la validation du Conseil municipal en juin prochain.

→ M. le Maire aborde le dossier « Etang de la Bretauillère ». Il fait savoir qu'il vient de prendre connaissance d'un arrêté pris par le Préfet de la Vendée, fin mars 2019. Cet arrêté impose « **à la commune de Nesmy de poursuivre l'étude de diagnostic environnement de l'ancienne décharge du Grand Bois à Nesmy** ».

→ M. GANACHAUD Thierry fait allusion à un mail envoyé par Mme LAMOULERE, présidente du FCPE, déplorant l'absence de travaux d'entretien dans des bâtiments communaux, école F. Dolto notamment. Il considère que ces photos sont très engageantes pour la commune. Il lui semble urgent de remédier aux désordres mis ainsi en évidence.

Mme BARREAU Carine tient à préciser que tous les élus n'ont pas été destinataires de ce message et que, quoi qu'il en soit, une réponse a été faite à Mme LAMOULERE et que ce dossier est en cours d'étude.

→ M. GANACHAUD Thierry interroge M. le Maire sur l'évolution du dossier « GUILLET /JOGUET ». M. le Maire, en réponse, précise qu'un rendez-vous s'est tenu en mairie en présence de représentants de l'entreprise, de son avocat et de son comptable d'une part et d'autre part, en sa présence ainsi qu'en présence de M. DREILLARD Bruno, adjoint, de l'adjointe du Trésorier municipal. M. le Maire fait état d'un échange concernant :

1/ Les modalités d'application de la TVA ou non à la dette de l'entreprise à l'égard de la commune Rives de l'Yon.

2/ Les modalités de la division de la parcelle avec précision sur la partie qui serait rétrocédée par la commune à l'entreprise.

Sur ce point, M. le Maire a tenu à préciser que les modalités de cette division de parcelle ne sont pas encore arrêtées. Néanmoins, tout sera fait afin de dégager une surface suffisante à attribuer à l'entreprise afin qu'elle puisse poursuivre dans de bonnes conditions son activité.

3/ Les modalités de financement de la dette par l'entreprise. En effet question essentielle : l'entreprise dispose-t-elle actuellement des financements pour absorber sa dette ?

M. BROCHARD Nicolas questionne : Sur l'année 2018, l'entreprise est-elle à jour de ses loyers ?

M. le Maire indique que la priorité aujourd'hui pour l'entreprise, vis-à-vis de la commune, est de trouver des financeurs. Il précise qu'il attend une réponse claire d'ici 15 jours, à défaut, une expulsion sera mise en œuvre.

→ Mme BARREAU Carine, adjointe en charge de la Vie scolaire, donne lecture d'un courrier adressé au Conseil municipal par le Conseil Municipal des Enfants. Ce courrier porte sur une demande d'installation de jeux, au niveau de la Coulée verte, commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux. Une autre demande porte sur la mise en place d'un distributeur de pains aux abords de la salle polyvalente, commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux. M. DREILLARD Bruno, adjoint, précise qu'un point de vente de pains existe déjà sur Chaillé-sous-les-Ormeaux (au niveau du commerce de proximité). En outre, courant été 2019, les travaux de rénovation et d'extension des salles de Chaillé vont être engagés. Mme HERBRETEAU Chantal, conseillère municipale, qui suit les actions du CIE, précise qu'il convient qu'une réponse soit adressée aux membres du CIE suite à ces demandes. C'est important pour eux.

Commune de Rives de l'Yon –Département de la Vendée
Séance du Conseil municipal du 28 mars 2019

→ M. IMBERT Jean-Pierre, Adjoint en charge des bâtiments, précise que la commission «Bâtiments» s'est réunie. Un compte rendu va être envoyé. Concernant les travaux «Rénovation Ecole F. Dolto», commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, tout se déroule normalement. La fin du chantier est prévue pour fin avril 2019. Le budget prévisionnel est respecté. Il devrait y avoir une moins-value d'un peu moins de 2 000 € sur l'ensemble de l'opération.

→ Mme DÉNOUE Véronique, Adjointe en charge du CCAS, rappelle que le 4 avril prochain va se dérouler le «goûter intergénérationnel», à partir de 14h00, salle polyvalente de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

→ M. BROCHARD Nicolas, conseiller municipal délégué, communique rapidement sur le déroulement de la «Semaine de l'Environnement» (du 4 au 7 avril 2019). Des flyers sont à disposition des membres du Conseil municipal pour qu'ils assurent la distribution sur la commune Rives de l'Yon. Il invite chaque élu à participer à cette «Semaine de l'Environnement».

→ Mme LANDAIS Virginie, conseillère municipale, interroge M. le Maire : Le bus arrive à Nesmy. A quand son arrivée sur Chaillé-sous-les-Ormeaux ? En réponse, Mr le Maire lui indique qu'il arrive sur Rives de l'Yon. Mme LANDAIS Virginie fait remarquer que, certes il arrive sur Saint-Florent-des-Bois, mais que pour les jeunes de Chaillé-sous-les-Ormeaux, notamment, il faut prévoir un acheminement vers Saint-Florent-des-Bois, ce n'est pas pratique !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.




Le Maire,
Jean-Louis BATIOU.